

**Rapport du président du jury
Concours d'accès au cycle préparatoire
de directeur des soins
Année 2018**

-=-=-=-=-=-

Présenté par Bruno LIFFRAN, Directeur d'hôpital,
représentant la Directrice générale de l'offre de soins,

Membres du Jury¹

Bruno LIFFRAN, Président,

Paula CRISTOFALO, enseignante à l'institut du management,
Représentant le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Emmanuel GUERIN, Directeur des soins,
coordonnateur général des soins au Centre psychothérapeutique à Alençon,

Sylvie THIAIS, Directrice des soins – conseillère pédagogique régionale
à l'Agence régionale de santé Ile de France,
représentant le Directeur général de l'Agence régionale Ile de France,

Emmanuel RIQUIER, Attaché d'Administration de l'État, adjoint au chef du département
de gestion des praticiens hospitaliers, représentant la Directrice générale du Centre national de gestion,

Anne SAVINEL, directrice des soins honoraire.

¹ Arrêté du 11 janvier 2018 du Centre National de Gestion relatif à la composition du jury plénier

Introduction

En premier lieu, ce rapport est destiné aux candidats qui ont subi les épreuves de l'année 2018 du concours d'accès au cycle préparatoire de Directeur des soins. Certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment. Cela permet de dire que jamais rien n'est définitif. Il permet également aux futurs candidats d'être éclairés sur les attentes du jury. Il appartiendra ainsi aux organismes de formation de prendre en compte les remarques formulées qui seront sans nul doute utiles pour préparer les futurs candidats au mieux.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions de l'article 13 du [décret n° 2002-550 du 19 avril 2002](#) modifié portant statut particulier du corps des Directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#), peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne de Directeur des soins.

Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France, exerçant dans la fonction publique hospitalière dans le corps des cadres de santé ou de celui des cadres de santé paramédical, peuvent se présenter aux concours d'accès aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Toutefois, ne peuvent être candidats au concours d'accès au cycle préparatoire les personnes qui ont déjà suivi un cycle préparatoire organisé à l'intention des fonctionnaires et agents candidats aux concours figurant sur la liste prévue à l'article 1er du [décret n° 76-811 du 20 août 1976](#) relatif aux cycles préparatoires organisés à l'intention des fonctionnaires et agents candidats à certains concours.

2- Statistiques du concours :

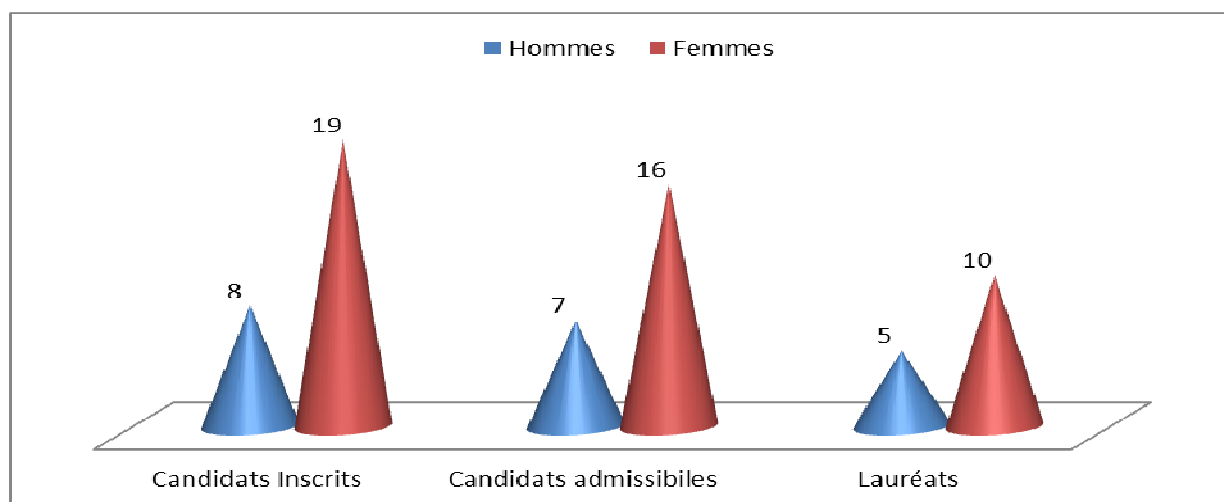
2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

| Année | Postes ouverts | Inscrits | Présents | % de Présents | Admissibles | Admis | Ratio Postes/Admis | Taux de réussite Admis/Présents |
|-------------------------|----------------|----------|----------|---------------|-------------|-------|--------------------|---------------------------------|
| Cycle préparatoire 2018 | 25 | 27 | 25 | 92,59% | 23 | 15 | 0,60 | 60,00% |

Depuis 2012, le nombre de places offertes au concours d'accès au cycle préparant au concours interne de Directeur des soins est inchangé (25 places). Après une baisse constante du nombre de candidats depuis 2011, date de la création du concours d'accès au cycle préparatoire de Directeur des soins, l'année 2018 constitue une inflexion avec un nombre de candidats inscrits en augmentation de 28,57%.

Le taux de participation est également en hausse (92,59% en 2018 ; 90,48% en 2017). Il en est de même pour les candidats admissibles (+ 7) et les lauréats (+4). Toutefois, alors qu'il a vocation à favoriser la promotion professionnelle, ce concours reste méconnu du corps des cadres de santé paramédicaux et génère peu de candidats. Cette situation a pour conséquence qu'un nombre très important de places restent non pourvues avec un ratio admis/nombre de postes de 60% en 2018 (près de 58% en 2017).

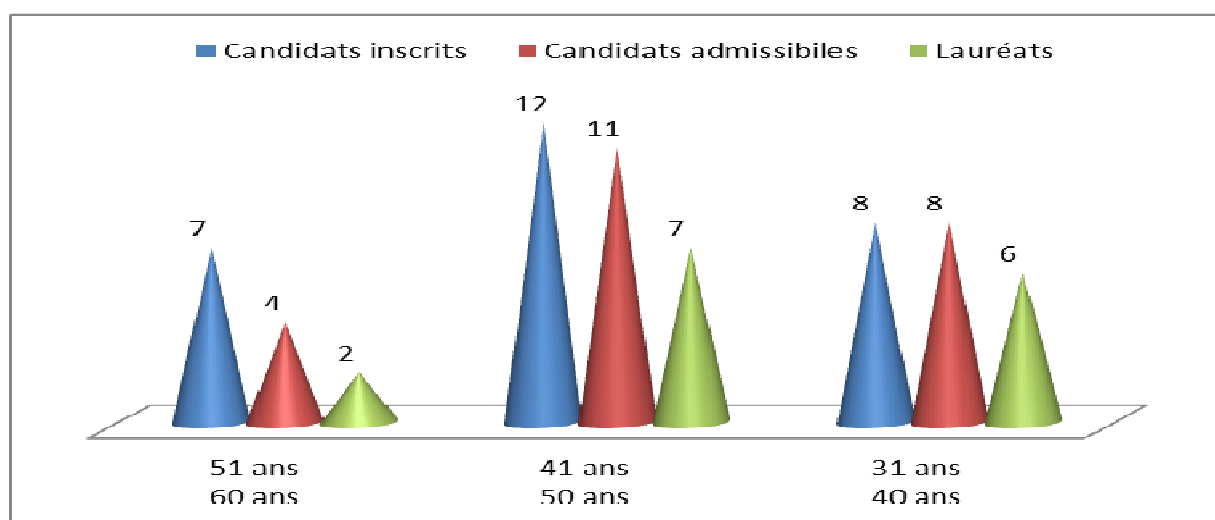
2.2- Répartition hommes/Femmes



Parmi les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#) les femmes sont très nettement majoritaires.

Cela se retrouve dans les résultats du concours mais dans une moindre proportion par rapport à 2017. Les Femmes représentent, en effet, 70,37% des inscrits en 2018 contre 71% en 2017. Chez les lauréats, elles constituent 66,50% en 2018 contre plus de 72% en 2017.

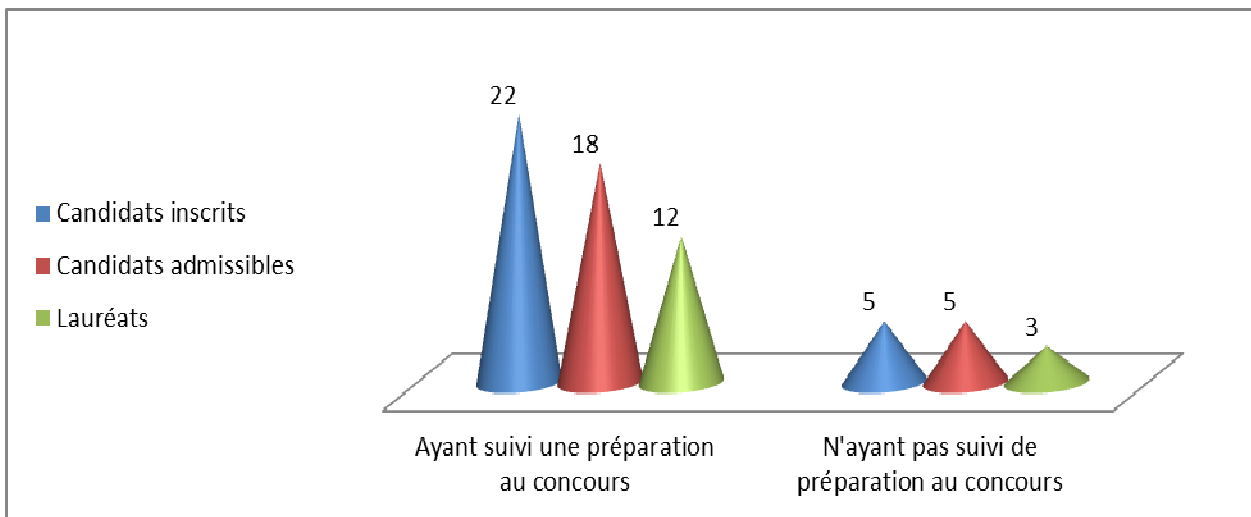
2.3- Pyramide des âges



En 2018, les candidats se situent principalement dans la tranche d'âge 41/50 avec plus de 44% des inscrits (57% en 2017) et plus de 46% des lauréats (90% en 2017).

Il convient de noter que la part des candidats situés dans la tranche d'âge 31/40 ans est en constante augmentation (plus de 29% des inscrits contre plus de 4% en 2017 ; 40% des lauréats, aucun en 2017) c'est le signe très fort du rajeunissement des candidats.

2.4- La préparation au concours :

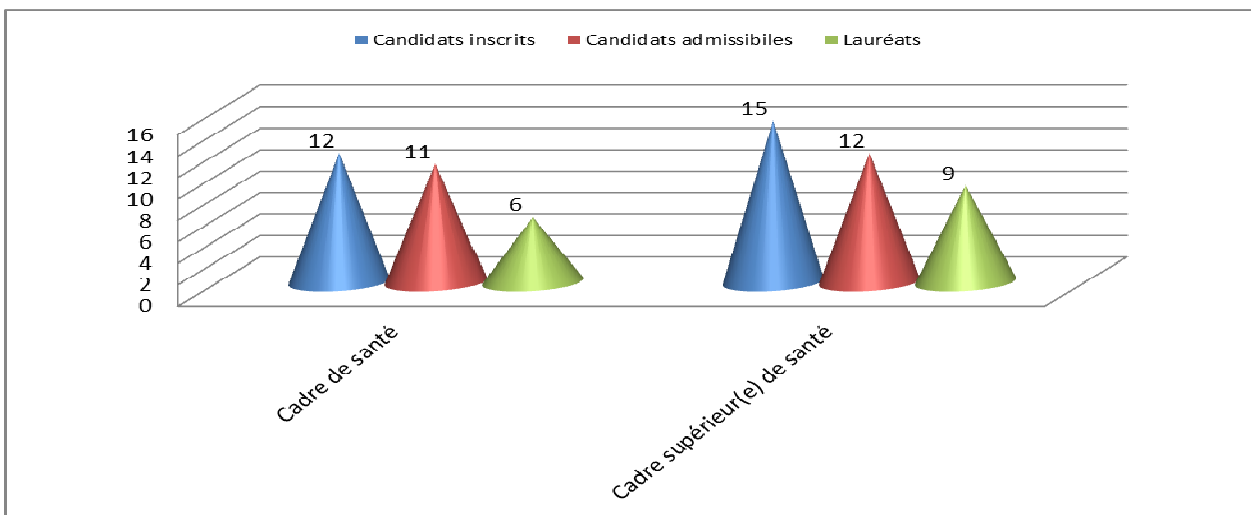


Cette année est intégrée dans les statistiques une rubrique relative à la préparation au concours. Force est de constater que les candidats qui suivent une préparation ont une chance non négligeable de réussir le concours.

En effet, les candidats qui ont suivi une préparation spécifique au concours d'accès au cycle préparatoire de Directeur des soins constituent plus de 81%, ils représentent également plus de 78% des admissibles et 80% des lauréats.

Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'inscrire dans un processus de formation pour maximaliser leur chance de réussite au prochain concours.

2.5- Répartition par grade



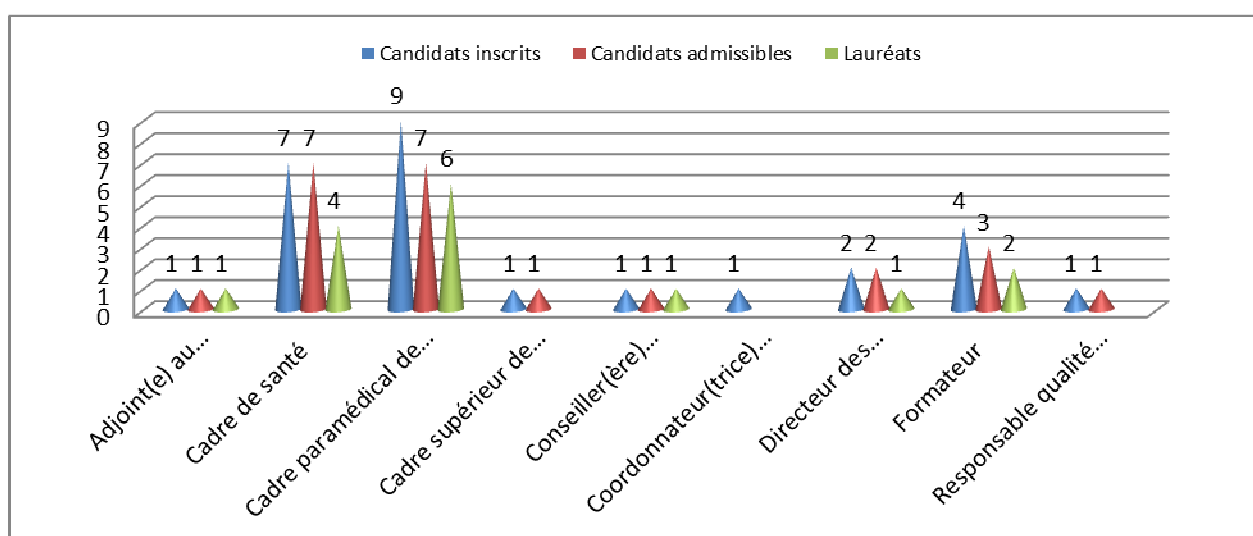
.../...

Les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#), comprennent deux grades ; celui de cadre de santé et celui de cadre supérieur de santé.

Au concours 2018 d'accès au cycle préparant au concours interne de Directeur des soins, les deux grades sont à peu près répartis de manière égale à toutes les étapes du concours. Toutefois comparativement à 2017, les résultats sont mieux répartis entre les deux grades au profit des cadres de santé. En effet, si les cadres supérieurs de santé représentaient plus de 72% des lauréats en 2017, ils en forment seulement 60% en 2018.

Le jury rappelle donc aux futurs candidats qu'il n'est absolument pas nécessaire d'être cadre supérieur de santé pour réussir le concours de Directeurs des soins. Nombre de ces derniers sont, en effet, passés directement du grade de cadre de santé au corps des directeurs des soins.

2.5- Répartition des candidats par fonctions



Les fonctions exercées traditionnellement par le corps des cadres de santé sont celles tournées vers l'activité de soins et la formation de santé. Pour l'activité de soins, ils représentent plus de 77% des candidats (85% en 2017) et plus de 80% des lauréats (80% en 2017). S'agissant de la formation, les candidats constituent plus de 18% des candidats (15% en 2017) et les lauréats 20% (19% en 2017).

3- L'admissibilité :

3.1° La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (durée : quatre heures ; coefficient 2) ;

En 2018, les candidats devaient « *A l'aide des documents joints, rédiger une note de synthèse sur la qualité de vie à l'hôpital ; contexte, enjeux, mesures adoptées* ».

Le jury a été attentif à la capacité des candidats à organiser de façon synthétique leurs idées sur un plan théorique et méthodologique. A ce titre, la capacité à exploiter les éléments du dossier pour en retirer les idées les plus importantes, la neutralité dans l'expression des idées, la cohérence de l'argumentation et les efforts de structuration du plan ont permis généralement d'atteindre la moyenne.

.../...

A l'inverse, les copies sans plan, inachevées, trop longues ou présentant des fautes importantes d'orthographe ou de syntaxe ont nui particulièrement à la note obtenue.

Conscients que les candidats qui présentent ce concours sont des professionnels non aguerris à ce type d'exercice, les correcteurs ont eu pour cette épreuve une notation bienveillante.

Cependant, à l'instar des rapports des années précédentes les membres du jury s'interrogent particulièrement sur la pertinence de la rédaction d'une note de synthèse pour le concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins.

| Nature de l'épreuve | Nombre de candidats | Note | | Note moyenne |
|-----------------------|---------------------|---------------|---------------|--------------|
| | | la plus basse | la plus haute | |
| <u>Epreuve écrite</u> | <u>Présents</u> | | | |
| Note de synthèse | 25 | 5,00 | 15,00 | 11,56 |

3-2° La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, les candidats devaient choisir un des trois sujets suivants :

- 1- La créativité à l'hôpital²,
- 2- Le principe de précaution ; quels impacts sur les pratiques professionnelles ?
- 3- Comment l'hôpital peut-il contribuer à la lutte contre les inégalités en santé ?

Les sujets, extrêmement généraux, permettaient une multitude de références mais surtout l'exercice d'une réflexion de bon sens sur une question fondamentale. Ils faisaient tous référence à l'actualité. En effet, cet exercice vise à apprécier la capacité à réfléchir, à argumenter et à problématiser des candidats.

Les dissertations ont donné lieu à des compositions de niveau et de qualité très variables. Les copies ont souvent présenté une argumentation peu construite du fait de connaissances assez limitées de la part des candidats.

Leurs idées ont trop souvent été organisées autour de plans peu originaux et parfois même non pertinents. Comme le mentionnait déjà le rapport 2017, cette épreuve requiert de la part des candidats qu'ils écrivent correctement en faisant de courtes phrases dénuées de fautes d'orthographe et de syntaxe.

La méconnaissance des règles élémentaires de la dissertation (introduction, conclusion, annonce du plan et son respect...) ont empêché l'obtention de la moyenne.

Contrairement à la note de synthèse, les membres du jury estiment utile de maintenir cette épreuve de dissertation sur un sujet d'actualité souvent classique car celui-ci permet d'apprécier les connaissances des candidats et leurs capacités de réflexion.

| Nature de l'épreuve | Nombre de candidats | Note | | Note moyenne |
|-----------------------|---------------------|---------------|---------------|--------------|
| | | la plus basse | la plus haute | |
| <u>Epreuve écrite</u> | <u>Présents</u> | | | |
| Composition | 25 | 7,00 | 17,00 | 11,95 |

² Qui ne se limitait pas à l'hôpital

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury ; coefficient 3) :

L'épreuve orale d'admission consiste en une conversation d'une durée de 30 minutes avec les membres du jury qui se décompose comme suit :

- d'une part, présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat qui le poussent à vouloir intégrer le cycle préparatoire, puis présentation d'un thème ou d'un sujet d'actualité choisi par le candidat (durée maximale : quinze minutes, durée de préparation : quinze minutes) ;
- d'autre part, des échanges avec les membres du jury (durée maximale : quinze minutes).

Pour l'épreuve orale, M. Emmanuel RQUIER, représentant la Directrice générale du Centre national de gestion dans le jury, n'a pu être présent pour l'audition des candidats et n'a pas été remplacé au regard de la jurisprudence constante du juge administratif en la matière.

Malgré un rappel systématique du temps de l'épreuve (30 minutes) et des trois parties qui la composent par le Président auprès de chaque candidat, certains d'entre eux ont rencontré de grosses difficultés en matière de gestion du temps imparti. En effet, certains n'ont pas utilisé la totalité du temps dont ils pouvaient disposer pour présenter leur parcours professionnel et le thème ou le texte qu'ils avaient choisi.

Au final, le jury a fondé son appréciation sur:

- la compréhension du sujet traité ;
- la qualité de l'exposé;
- la capacité du candidat à mobiliser sa réflexion en cas de difficulté ;
- les connaissances de base requises sur le fonctionnement de l'hôpital ;
- la motivation du candidat à s'engager dans une fonction de Directeur des soins qui implique une bonne connaissance de ce métier et de connaître l'actualité liée à l'exercice de la fonction de cadre de santé.

Le jury recommande aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin de leur éviter un hors-sujet ou un contre-sens comme cela a été parfois constaté.

Certains candidats ont montré un grand manque de culture générale et parfois même un manque de culture professionnelle en lien direct avec leur activité actuelle.

Pour certains d'entre eux, le métier de Directeur des soins semblait mal connu. Or, la capacité des candidats à se projeter dans les futures fonctions de Directeurs de soins est un point clef pour réussir le concours d'accès au cycle préparatoire.

Enfin, à la suite des remarques faites dans les rapports précédents, les candidats ont semblé mieux préparés la présentation de leur parcours personnel et de leurs motivations.

| Nature de l'épreuve | Nombre de candidats présents | Note | | Note moyenne |
|---------------------------|------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| | | la plus basse | la plus haute | |
| Conversation avec le jury | 15 | 5,00 | 17,00 | 11,32 |

* Quatre personnes n'ont pas concouru à l'épreuve orale d'admissibilité.

.../...

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du CNG, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour le jury, le président
Bruno LIFFRAN